

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.03.2024

Date de convocation : le 14 mars 2024

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 12

Nombre de procuration : 2

Votants : 14

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Alice SERTOUR, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Patrice LETOURMY pouvoir à Max BERNARD, Yvan ROUFET pouvoir à Denis QUANTIN.

Secrétaire de séance : Max BERNARD

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Présentation des centrales villageoises
- Approbation de la séance du procès-verbal de la séance du 20 février 2024
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Délibérations
 - * ANNULE ET REMPLACE : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
 - * Rachat de l'ancienne étrave et rectification d'écritures comptables.
- Commissions communales :
- Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Présentation des centrales villageoises du Trièves

L'association accompagne les communes dans les projets qu'elles souhaitent mettre en place concernant les énergies renouvelables.

3. Approbation de la séance du 20 février 2024

4 fautes ont été corrigées sur le PV du 20 février 2024.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'**unanimité**.

4. Agenda

- Jeudi 28 mars à 20h : commission agriculture
- Vendredi 29 mars matin : comité de pilotage CEF
- Samedi 30 mars : CA CCAS

- Mardi 2 avril : conseil d'école
- Lundi 8 avril : conseil communautaire
- Mardi 9 avril : conseil municipal
- Jeudi 11 avril à 10h30 : projet agriphotovoltaïque MAUBLEU
- Samedi 20 avril : conférences des maires

5. Point Communauté de Communes du Trièves

- DOB 2024 : les actions principales et impactantes
 - Augmentation du RIFSEEP
 - Evolution des subventions aux associations d'environ 5%
 - Achat du terrain de la maison de pays à Clelles et lancement du chantier. 2024/2025 réception.
 - Le contrat d'objectif du territoire (COT) financé par l'ADEME
 - Le projet TIMS (territoire inclusion mobilité solidaire) financé par le Cler réseau.

Proposition d'augmentation de 1 point la CFE

6. ANNULE ET REMPLACE : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

1) S'agissant du budget de la Commune (M57) :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

| | | |
|---|--|-----------------|
| - | Opération 60 (PVR) : | 46 000 € |
| - | Opération 88 (RTM) | 15 500 € |
| - | Opération 102 (Acquisition matériel) : | 1 500 € |
| - | Opération 124 (Travaux voirie Fauries) | 25 000 € |
| - | Opération 126 (Aménagement village) : | 61 500 € |
| - | Opération 128 (Emplacement réservé) : | 20 000 € |
| - | Opération 130 (Cour de l'école) : | 17 500 € |
| - | Opération 133 (Réfections de voiries) | 2 950 € |

- Opération 134 (Cimetière) : 6 250 €

2) S'agissant du budget Assainissement (M49)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 105 (La Morte Les Jaillots) : 46 000 €
- Opération 108 (Assain. Croix Portier) : 2 082 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité.

7. Rachat de l'ancienne étrave de la commune par l'entreprise BONFILS et rectification des écritures comptables de rachat

Lors de l'achat de la nouvelle étrave par la commune, l'entreprise BONFILS a proposé de racheter l'ancienne. Des écritures comptables ont été passées mais avec une erreur dans le montant de rachat. En effet, un montant à 4 000 € a été comptabilisé alors qu'il est apparu que le prix négocié était de 3 000 €.

Il convient donc d'accepter le prix du rachat par l'entreprise BONFILS de l'ancienne étrave à 3 000 € et de prévoir les écritures comptables de régularisation suivantes :

- un mandat au 673 pour 1000€
- un mandat au compte 1021-chapitre 040 pour 1000€
- un titre au compte 773-chapitre 042 pour 1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter le rachat par l'entreprise BONFILS de l'ancienne étrave de la commune pour un montant de 3 000 € et autorise la passation des écritures comptables décrites ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité

8. Commissions communales

Village Digital

➤ RAS

Finances / Budget/ Ressources Humaines :

➤ Le travail est bien avancé pour le vote du budget le 9 avril.

3 points seront à débattre : la taxe foncière, la taxe sur les résidences secondaires et celle sur l'assainissement.

Pour précision, la compétence « eau et assainissement » devrait être transférée à la Communauté de communes du Trièves au 1^{er} janvier 2026.

Ecole/Jeunesse

➤ Débat concernant une nouvelle demande d'inscription scolaire pour un enfant dont les parents résident sur une commune autre que Sinard ou Treffort.

Urbanisme & Travaux

➤ Requalification du village : réunion démarrage le 3 avril à 14h puis réunions de chantiers tous les mardis.

➤ Assainissement La Morte : les travaux avancent bien.

➤ WC école : une autorisation de travaux avec passage en commission accessibilité et sécurité est à prévoir (le délai d'instruction est de 5 mois) et nécessaire pour être conforme avec le principe de l'aide au financement du projet par l'Etat.

Vie locale/Communication/Culture

➤ Avril : réunion Foire de Puce et bulletin.

Environnement/Cadre de Vie

➤ RAS

Agriculture

➤ projet de construction d'un silo de stockage de céréales à Cornillon en Trièves présenté par la holding PAYRE auprès de la commission agriculture CDCT

➤ Réflexion sur les enjeux de l'eau et notamment pour les éleveurs à l'échelle de la commune

9. Divers

➤ Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin. Les créneaux de tenue du bureau de vote sont de 2h30.

➤ Antoine va se renseigner concernant un grapheur , projet qui pourrait se mettre en œuvre avec un groupe de jeunes sur le local au terrain des sports. .

➤ Plan communal de Sauvegarde : Alice va participer à un webinaire et fera un retour aux membres du CM.

➤ Zone APER : photovoltaïque en toiture et au sol. La carte interactive a été déposée sur le site de la mairie. Dans le cadre de la consultation, des flyers informatifs vont être déposés dans toutes les boîtes aux lettres des habitants afin qu'ils puissent émettre un avis sur les emplacements sélectionnés. Une délibération sera prise en fin de procédure afin d'acter la carte proposée.

=====

La séance est levée à 20h39